

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 248**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : M. YVES MORAINÉ**

---

**OBJET**

Mandat spécial. Comité de bassin Rhône-Méditerranée  
le 30 septembre 2016 à Villeurbanne.

---

**Direction des Ressources Humaines  
Sous Direction Carrières, Positions et rémunérations  
113-05**

## **PRESENTATION**

### **CONTEXTE**

Le département des Bouches-du-Rhône a été invité à participer au comité de bassin Rhône-Méditerranée qui s'est tenu le 30 septembre 2016 à Villeurbanne.

### **EXPOSE DU RAPPORT**

L'ordre du jour a été le suivant :

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2016.

II - Elections et désignations :

- 1) Election au conseil d'administration,
- 2) Election au bureau,
- 3) Election à la commission relative au milieu naturel (CRMNA),
- 4) Election à la vice-présidence des commissions territoriales de bassin littoral PACA-Durance et Rhône-Isère.

III - Constitution d'un groupe de travail sur les coûts du programme de mesures 2016-2017 et les bénéfices environnementaux.

IV - Modification du règlement intérieur du comité de bassin Rhône-Méditerranée.

V - Avis conforme sur les zones de tarification de la redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau et le taux de redevance pour les années 2017 à 2018.

VI - Avis conforme sur l'énoncé du 10<sup>ème</sup> programme d'intervention modifié de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Aussi compte tenu de l'importance des sujets abordés avec les différents représentants et des actions menées par notre département en matière d'environnement, j'ai désigné Mme Patricia SAEZ pour participer à cette réunion.

J'ai dû signer l'ordre de mission pour mandat spécial correspondant dans l'attente que la Commission Permanente soit saisie du rapport y afférent, enrôlé dans les délais réglementaires.

### **PROPOSITION**

En conséquence, je vous demande aujourd'hui d'approuver la délivrance d'un mandat spécial à Mme Patricia SAEZ qui s'est rendue le 30 septembre 2016 à Villeurbanne pour participer à cette séance de travail.

## **INCIDENCE FINANCIERE**

Les frais résultant de ce déplacement seront pris en charge par le Département conformément aux dispositions de l'article L 3123-19 modifié par la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 – art.10 ainsi qu'aux articles R 3123-20 et R 3123-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiés par le Décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 – art.1 (VD).

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget départemental, programme 16018 - opération 1000766 - chapitre 65 - fonction 021 - nature 6532-1 dans la limite des crédits disponibles.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL